



Paris, le 27/10/2021

## Communiqué du Conseil constitutionnel

*Audience publique de questions prioritaires de constitutionnalité : le 16 novembre, le Conseil constitutionnel siège à Bourges.*

Après s'être déplacé à Metz, Nantes, et Pau en 2019, puis Lyon en 2020, le Conseil constitutionnel siègera une nouvelle fois hors de ses murs le 16 novembre prochain, dans les locaux de la Cour d'appel de Bourges. Il y tiendra son audience publique sur les questions prioritaires de constitutionnalité n°2021-948 et 2021-949/950.

Cette cinquième audience publique hors les murs répond à la volonté du Président Laurent Fabius de faire mieux connaître le Conseil et ces « questions citoyennes » que sont les questions prioritaires de constitutionnalité.

L'audience est ouverte au public intéressé, qui est invité à se présenter au plus tard à 14h30 à la Cour d'appel de Bourges, 8 rue des Arènes.

L'accès se fera dans la limite des places disponibles. Une inscription préalable à l'adresse suivante : [greffe@conseil-constitutionnel.fr](mailto:greffe@conseil-constitutionnel.fr), est préconisée.

---

### A propos du Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel a été institué par la Constitution de la V<sup>e</sup> République du 4 octobre 1958. Il a la charge du contrôle de la conformité des lois à la Constitution, a priori et a posteriori, et du contentieux des élections nationales. Il est aujourd'hui présidé par Laurent Fabius. Ses neuf membres sont renouvelés par tiers tous les trois ans, nommés pour neuf ans par le Président de la République, le président du Sénat et le président de l'Assemblée nationale.

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/>

**Contact presse / [communication-presse@conseil-constitutionnel.fr](mailto:communication-presse@conseil-constitutionnel.fr)**